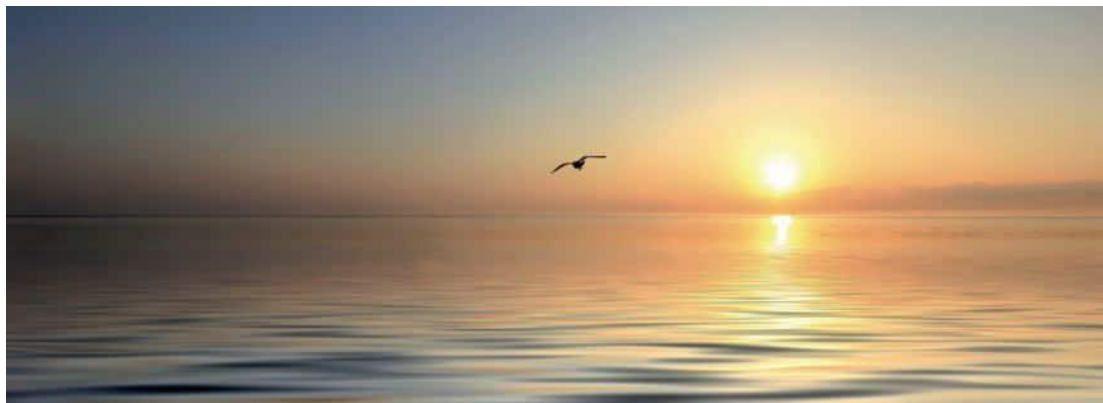


## Dispersion - Immersion



**Nous vous accompagnons en mer, pour la dispersion des cendres de votre défunt ou l'immersion de l'urne funéraire.**

**Le Bateau école Jacky et Fils est à votre disposition pour répondre harmonieusement à vos attentes et souhaits.**

### Vos coordonnées:

NOM : ..... PRENOM: .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Nom et Prénom du défunt : .....Né le.....à.....

Nombre de passager : ..... (7 personnes maximum + le moniteur)

La dispersion est soumise à la réglementation maritime qui consiste à ce que les Cendres soient dispersées à plus de 300 mètres de la côte.

Vous avez choisi une urne bio dégradable par immersion qui doit être déposée à 3 Milles de la côte

(Cocher la case en fonction de votre choix)

### Que dit la réglementation ?

Avant la disparition, il y a quelques formalités et lois à respecter après la crémation.

Tout d'abord la réglementation juridique : cela doit respecter la réglementation maritime de la loi du 2/01/1986, ainsi que l'article L.2213-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'événement doit avoir lieu à au moins 300 mètres des côtes, à compter de la limite des eaux
- Les cendres ne peuvent être répandues dans un cours d'eau pouvant être alors, à ce titre, assimilables à une voie publique (rivière, fleuve, torrent).
- Les cendres ne peuvent pas non plus être éparpillées sur la plage ou sur la rive.

Et voici les démarches à effectuer :

- Le maire de la ville ou de la commune où le disparu est né devra être averti de la date et du lieu de la [disparition](#).
- Il faut informer la commune où se situe le port d'attache du bateau chargé de véhiculer la cérémonie.

Transmis à la mairie du défunt et la mairie des sables le ..... en double exemplaire

Signature

**AUTO MOTO BATEAU ECOLE JACKY ET FILS**

13 RUE JOSEPH BENATIER  
85100 LES SABLES D'OLONNE  
02.51.21.39.93 / 06.83.01.73.90

[www.bateau-ecole-jackylesables.com](http://www.bateau-ecole-jackylesables.com)